



Droit aux assedics pour démission?

Par **elodiep**, le **25/05/2008** à **15:04**

Madame, Monsieur
bonjour.
Je travaille dans le médico-social depuis 8 ans dans un ESAT (convention 51).
Je souhaite vivement me reconvertir dans le paramédical; je viens de réussir l'écrit du concours d'entrée en école d'infirmière et je passe l'oral le 5 juin.
Je souhaite donc démissionner le problème est que dans mon cas je ne pense pas remplir les conditions requises pour avoir droit aux allocations chômage ?
D'autre part est-t-il vrai que fin juin 1 loi sur la modernisation du marché du travail serait promulguée donnant ainsi des droits aux assedics en cas de rupture à l'amiable.
Je vous remercie par avance
Cordialement

Par **Jurigaby**, le **25/05/2008** à **15:10**

Bonjour.
Effectivement, si vous démissionnez vous n'avez droit à rien.
Le projet de loi dont vous parlez met en place un système de rupture à l'amiable qui est distinct de la démission et qui nécessite l'accord du patron. Je ne sais pas trop comment ça se passera au niveau des Assedics mais dans ce système, l'employeur doit vous verser une indemnité de rupture.. Aussi, à moins de tomber sur un super patron, ce dernier refusera ce système si vous souhaitez démissionner.
Enfin, je ne sais pas si ça sera adopté fin juin, ce genre de chose n'est pas prévisible.

Par **elodiep**, le **25/05/2008** à **16:01**

Monsieur ,Madame
Je vous remercie pour votre réponse .
J'ai une ultime question (enfin

je crois!)rnExiste t il 1 solution pour que je puisse faire cette formation (qui dure trois ans) en ayant une quelconque aide finacière (en effet comme la plupart des gens qui ont de la "chance" de vivre normalement j'ai des charges (loyer , edf, impots etc...))rnCordialement.rnrnelodie P

Par **domi**, le **03/06/2008** à **21:43**

Ala rentrée il faudra faire une demande de bourse accordée par la ddass ou la drass ! les documents vous seront remis à l'ifsi mais les montants ne sont pas très importants . . bon courage pour l'oral ! je viens de reussir le mien !!!

Par **elodiep**, le **03/06/2008** à **23:23**

Merci pour l'info et félicitation!!rnA bientot